

No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

SEANCE REGULIERE DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE
LA VALLEE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA MRC,
AU 630 RUE RICHELIEU, A BELOEIL, LE JEUDI 3 MAI 1984, A
20H00.

Etaient présents:

Monsieur Honorius Charbonneau, préfet
Monsieur Claude Bégin, conseiller
Monsieur Paul Bousquet, conseiller
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Monsieur Michel Chapdelaine, conseiller
Monsieur Marcel Dulude, conseiller
Monsieur René Gendron, conseiller
Monsieur William A, Upton, conseiller suppléant
Monsieur Yves Ménard, conseiller
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller
Monsieur Jean Tanguay, conseiller
Monsieur Frédéric Trépanier, conseiller
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller
Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier et
directeur général

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 avril 1984
3. Modifications des lettres patentes de la MRC
4. Règlements d'emprunts #1177 et #1178, ville de St-Bruno-de-Montarville
5. Etudes spécifiques:
 - a) Autoriser le préfet et le directeur général à signer les contrats
 - b) Etude sur le potentiel récréatif, culturel et touristique pour l'ensemble de la région
6. Comité consultatif d'aménagement
 - a) Nouveaux représentants
 - b) Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du 9 avril 1984
7. Entrée en vigueur du règlement 8-1 amendant le règlement de contrôle intérimaire
8. Stagiaires travaillant sur le schéma
9. Emissions de télévision
10. Bordereaux des comptes à payer
11. Varia
12. Correspondance
13. Affaires publiques
14. Levée de l'assemblée

ITEM 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

84-465

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Wildor Vigeant
APPUYE PAR Monsieur Paul Bousquet



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

No de résolution
ou annotation

84-465
(suite)

ITEM 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

ET RESOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé par le secrétaire trésorier en y ajoutant les items suivants:

- 4a) Règlement d'emprunt #1181, ville de Saint-Bruno-de-Montarville
10a) Le bail de la MRC pour l'année 1984-85
ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE REGULIERE DU 5 AVRIL 1984

84-466

IL EST PROPOSE PAR Monsieur René Gendron
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du 5 avril 1984 soit et est adopté tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 3. MODIFICATIONS DES LETTRES PATENTES DE LA MRC

84-467

ATTENDU QUE les municipalités locales impliquées ont déjà adopté par résolutions les conditions de partage des pouvoirs, droits et obligations;

ATTENDU QUE le projet de décret modifiant les lettres patentes de la MRC La Vallée-du-Richelieu est conforme aux conditions de partage déjà adoptées

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur René Gendron
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu entérine le projet de modifications à ses lettres patentes tel que présenté.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 4. REGLEMENTS D'EMPRUNTS #1177 ET #1178, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

REGLEMENT D'EMPRUNT #1177, SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

84-468

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autre que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;



No de résolution
ou annotation

84-468
(suite)

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

REGLEMENT D'EMPRUNT #1177, SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la MRC est le 27 avril et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur une artère située en "zone blanche" dans le prolongement d'un développement déjà existant

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Claude Bégin
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #1177 de la municipalité de Saint-Bruno-de-Montarville.

ADOpte A L'UNANIMITE

REGLEMENT D'EMPRUNT #1178, SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

84-469

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autre que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la MRC est le 27 avril 1984 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur une artère située en "zone blanche" dans le prolongement d'un développement déjà existant

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Claude Bégin
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier



No de résolution
ou annotation

84-469
(suite)

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

REGLEMENT D'EMPRUNT #1178, SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE (suite)

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #1178 de la municipalité de Saint-Bruno-de Montarville.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

ITEM 4a) REGLEMENT D'EMPRUNT #1181, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

84-470

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autre que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la MRC est le 3 mai 1984 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur des travaux concernant une rue déjà existante et située en "zone blanche".

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Bégin
APPUYÉ PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement #1181 de la municipalité de Saint-Bruno-de-Montarville.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

ITEM 5. ETUDES SPECIFIQUES

5a) AUTORISATION A SIGNER LES CONTRATS AVEC LES FIRMES

84-471

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Bégin
APPUYÉ PAR Monsieur René Gendron

ET RESOLU QUE le préfet et le directeur général soient et sont autorisés à signer les contrats avec les firmes de consultants retenues pour la réalisation des quatre études spécifiques.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

No de résolution
ou annotation

ITEM 5. ETUDES SPECIFIQUES (suite)

5b) ETUDE SUR LE POTENTIEL RECREATIF, CULTUREL ET TOURISTIQUE POUR L'ENSEMBLE DE LA REGION

84-472

ATTENDU QUE les MRC Rouville et Le Bas-Richelieu ont déjà amorcé des études en ce sens;

ATTENDU QUE l'O.P.D.Q. ne subventionne pas les études;

ATTENDU QUE la MRC Le Haut-Richelieu désire se joindre à notre MRC pour réaliser l'étude;

ATTENDU QU'il y a avantage à traiter le sujet sur une base à caractère régional

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Yves Ménard
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU QUE l'étude touchant le potentiel récréatif, culturel et touristique soit réalisée conjointement entre la MRC La Vallée-du-Richelieu et la MRC Le Haut-Richelieu.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 6. COMITE CONSULTATIF D'AMENAGEMENT

6a) NOUVEAUX REPRESENTANTS

84-473

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Julien Bussière
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU DE modifier la résolution #82-95 et ses amendements afin d'y apporter les changements suivants: le représentant de la municipalité de Saint-Basile-le-Grand est désormais monsieur Jean-Pierre Chabot; le représentant de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil est désormais monsieur Yvan Labranche.

ADOpte A L'UNANIMITE

6b) Le procès-verbal de l'assemblée du 9 avril 1984 du Comité consultatif d'aménagement est déposé au Conseil qui en a pris connaissance.

ITEM 7. ENTREE EN VIGUEUR DU REGLEMENT 8-1

Le règlement 8-1 amendant le règlement de contrôle intérimaire est en vigueur depuis le 18 avril 1984 date à laquelle le Ministre nous a signifié qu'il n'avait pas l'intention de désavouer ledit règlement.

ITEM 8. STAGIAIRES TRAVAILLANT SUR LE SCHEMA

Le directeur général de la MRC porte à l'attention du Conseil que des stagiaires travaillent à la MRC pour une durée de trois semaines, sont à réaliser un relevé d'utilisation du sol pour l'ensemble du territoire. Une carte synthèse 1:20 000 sera réalisée.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ITEM 9. EMISSION DE TELEVISION

Le groupe Vidéoscope Vallée-du-Richelieu Inc. a l'intention de réaliser une série de six émissions touchant l'ensemble des MRC de la région. Ces émissions devraient être réalisées au cours du mois de mai de cette année.

ITEM 10. BORDEREAUX #29-MRC ET #9-PRIME

84-474

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Claude Bégin
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE le bordereau #29 des comptes à payer-MRC, chèque #1258 à #1305 inclusivement, au montant de 21 568.94 \$, soit et est accepté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

QUE le bordereau #9 des comptes à payer-PRIME, chèque #141 à #163 inclusivement, au montant de 5 316.52 \$ soit et est accepté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE

ITEM 10a) BAIL DE LA MRC POUR L'ANNEE 1984-85

84-475

ATTENDU QUE le préfet et le directeur-général de la MRC ont été mandatés par le Conseil pour rencontrer les représentants de la ville de Beloeil relativement à la clause 6.1. du bail touchant l'augmentation du loyer;

ATTENDU QUE le préfet et le directeur général ont rencontré le 30 avril dernier le maire et le directeur général de la ville de Beloeil;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a clairement indiqué qu'elle n'avait pas l'intention de modifier ladite clause 6.1. pour l'année 1984-85;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil s'est cependant dite ouverte à toutes négociations du bail pour les années à venir;

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU QUE le Conseil de la MRC accepte la clause 6.1. du bail telle qu'actuellement formulée.

ADOpte A L'UNANIMITE

DE PLUS

84-476

IL EST PROPOSE PAR Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Claude Bégin

ET RESOLU QUE le Conseil demande à la ville de Beloeil de négocier avec la MRC un nouveau bail pour les années à venir.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

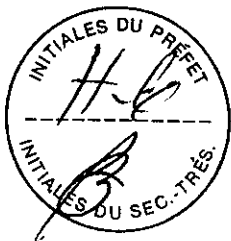
ITEM 11. VARIA

Aucun sujet particulier n'est discuté à cet item.

ITEM 12. CORRESPONDANCE

Lecture est faite du résumé de chacune des lettres incluses dans la correspondance.

- 391 24-02-84 Lettre de MONSIEUR CHRISTIAN DUFOUR, président de la CHAMBRE DE COMMERCE DE CHAMBLY signalant l'intérêt de son organisme à participer aux tables de concertation de la MRC.
- 392 26-03-84 Lettre de MADAME JACQUELINE BOUCHARD représentante du COMITE PROVINCIAL POUR LA DÉFENSE DES RELIGIEUX ENSEIGNANTS SECULARISES APRES 1965 visant à sensibiliser les élus aux problèmes de ces enseignants qui ne peuvent bénéficier de certains droits acquis alors qu'ils étaient en congrégation.
- 393 28-03-84 Résolution #840320-124 de la ville de SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE nommant MONSIEUR JEAN-CLAUDE BEAUDOIN à titre de représentant de la ville au sein du Conseil de la MRC en cas d'absence du maire.
- 394 29-03-84 Résolution de la ville de SAINT-BASILE-LE-GRAND nommant MONSIEUR JEAN-PIERRE CHABOT à titre de représentant de la ville au sein du Comité consultatif d'aménagement.
- 395 30-03-84 Lettre de MONSIEUR PATRICK KENNIFF du MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES accusant réception de la résolution #84-438 modifiant le règlement #8-1.
- 396 30-03-84 Lettre de Me MICHEL OUELLET, secrétaire de la COMMISSION NATIONALE D'AMENAGEMENT accusant réception de la résolution #84-438 modifiant le règlement #8-1.
- 397 04-04-84 Lettre de TRAVAUX PUBLICS CANADA Région du Québec nous informant de leur nouvelle adresse pour les bureaux de subventions tenant lieu de taxes.
- 398 04-04-84 Lettre de MADAME CLAIRE MONETTE, sous-ministre adjointe aux opérations régionales au MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC concernant le niveau de la rivière Richelieu.
- 399 05-04-84 Lettre de MONSIEUR GEORGES FELLI directeur général DIRECTION GENERAL DE L'URBANISME M.A.M accompagnant le document "LE CONTROLE INTERIMAIRE EXERCE PAR LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE".



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ITEM 12. CORRESPONDANCE (suite)

- 400 05-04-84 Lettre de MONSIEUR BRYANT McDONOUGH directeur régional, O.P.D.Q. accompagnant le document "FLUX DE TRAVAIL 1971/1981 DANS LA REGION METROPOLITAINE DE MONTREAL".
- 401 06-04-84 Lettre de MONSIEUR ANDRE ASSELIN président de l'UMRCQ afin de nous inciter à participer au congrès mondial des Cités Unies.
- 402 10-04-84 Lettre de MONSIEUR GERALD DEMPSEY préfet de la MRC PONTIAC touchant le problème d'octroi en lieu de taxes pour les terres de la couronne.
- 403 13-04-84 Lettre de MONSIEUR ALAIN MARCOUX ministre des AFFAIRES MUNICIPALES accompagnant deux chèques totalisant 36 699.00 \$ qui représentent notre 25% d'avance pour l'année budgétaire 1984.
- 404 13-04-84 Lettre de MONSIEUR ALAIN MARCOUX ministre des AFFAIRES MUNICIPALES accompagnant deux chèques totalisant 13 370.78 \$ qui représentent la dernière tranche de versements pour l'année budgétaire 1983.
- 405 19-04-84 Résolution de la MRC DE CHARLEVOIX demandant l'appui de notre MRC relativement au projet de décentralisation de l'entretien des chemins municipaux par le Gouvernement du Québec et pour lequel la MRC s'objecte.
- 406 25-04-84 Lettre de MONSIEUR ALAIN MARCOUX ministre des AFFAIRES MUNICIPALES indiquant son intention de ne pas désavouer le règlement #8-1, modifiant le règlement de contrôle intérimaire et ce, en date du 18 avril 1984.
- 407 25-04-84 Lettre de MONSIEUR MAX YOUKNOVSKY demandant certains documents particuliers.

DOCUMENTS - PUBLICATIONS

- Revue Habitat vol.27 no.1, 1984
- Formulaire pour le programme EQUERRE
- Le gouvernail vol.1 no.8
- Loisir Rive-Sud avril 84, no.2
- Centre de vacances et gîtes touristiques au Québec 1984 - 1985
- Liste mensuelle des publications du gouvernement du Québec

ITEM 13. AFFAIRES PUBLIQUES

Aucune question ou commentaire de la part de l'assistance.



No de résolution
ou annotation

84-477

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ITEM 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

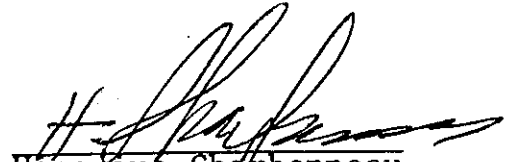
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Bégin
APPUYÉ PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE l'assemblée soit et est levée tous les
sujets à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est 21h15


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier


Honorius Charbonneau
préfet